Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: 87477 EVA ANTIRAT MASTERBATCH

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: EU-0015777-0001

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:

CH-0019509-0000

Table des matières

| Informations administratives | 1 |
|---|---|
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 1 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 4 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 4 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 5 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 5 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 5 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 6 |
| 6. Autres informations | 6 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| 87477 EVA ANTIRAT MASTERBATCH | | |
|-------------------------------|--|--|
| | | |

1.2. Titulaire de l'autorisation

| Nom et adresse du titulaire de | Nom | Avient Luxembourg S.a.r.l. | | |
|---|-----------------|--|--|--|
| l'autorisation | Adresse | Route de Bastogne, 19 L-9638 Pommerloch Luxembourg | | |
| Numéro de l'autorisation | EU-0015777-0001 | | | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | CH-0019509-0000 | | | |
| Date de l'autorisation | 20/11/2018 | | | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 30/05/2028 | | | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| Nom du fabricant | C Tech Corporation |
|--------------------------------------|--|
| Adresse du fabricant | 5-b, Himgiri, 1277 Hatiskar Marg, Prabhadevi, 400025 Mumbai Inde |
| Emplacement des sites de fabrication | Unit No.162, Plot No.259 Surat Special Economic Zone Surat SEZ, Sachin, 394230 Gujarat Inde |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| Substance active | 1429 - Huile de lavande |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant | Ishanee Chemical Private Limited |
| Adresse du fabricant | No.1 New Anand Bhawan Shivaji Park Road No.4 400028 Dadar Inde |
| Emplacement des sites de fabrication | voir ci-dessus voir ci-dessus Inde |
| | |
| Substance active | 1430 - Huile de menthe |
| Nom du fabricant | Ishanee Chemical Private Limited |
| Adresse du fabricant | No.1 New Anand Bhawan Shivaji Park Road No.4 400028 Dadar Inde |
| Emplacement des sites de fabrication | voir ci-dessus voir ci-dessus Inde |
| | |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|------------------|-----------|------------------|------------|-----------|------------|
| Huile de lavande | | Substance active | 8000-28-0 | | 3,6 |
| Huile de menthe | | Substance active | 8006-90-4 | | 4,5 |

| ۷.۷. | ıу | he | ue | IUI | uia | เเบ | ••• |
|------|----|----|----|-----|---------|-----|-----|
| | | | | | | | |

| xx | |
|----------------------------|----------------------|
| 3. Mentions de danger et d | conseils de prudence |
| Mention de danger | |

| Conseils de prudence | |
|--|---|
| 4. Utilisation(s) autorisée(s | s) |
| 4.1 Description de l'utilisation | |
| Utilisation 1 - mélanges-maîtres | répulsifs anti rats |
| Type de produit | TP19 - Répulsifs et appâts |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Répulsifs contre les rats |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Rattus sp Nom commun: Ratten Stade de développement: Juvenielen Nom scientifique: Rattus sp Nom commun: Ratten Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Les mélanges-maîtres répulsifs sont conçus pour être intégrés aux gaines et câbles en plastique, avec pour but d'éloigner les rongeurs afin d'éviter tout dommage. Ce produit offre une protection contre les dégâts de rongement qui pourraient entraver le bon fonctionnement du câble. |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Les granulés du mélange-maître sont incorporés à la matière plastique à l'aide d'un système de dosage pour extrusion afin d'obtenir une répartition homogène dans la matrice macromoléculaire finale. Lors du processus d'extrusion, la température varie entre 150°C et 200°C pour les composés en PVC flexible, et entre 160°C et 250°C pour les composés en polyéthylène. Le matériau est chauffé pendant 3 à 5 minutes, puis le plastique fondu est appliqué sur le câble au niveau de la tête d'extrusion. Ce dernier, désormais recouvert de plastique, passe ensuite dans un conformateur avant d'être immédiatement refroidi dans de l'eau. Grâce à une température à faible variance et une exposition très brève, les principes actifs sont intégrés sans aucune détérioration. L'ajout des granulés au polymère est réalisé par le biais d'un processus industriel au cours duquel ces derniers sont mécaniquement placés dans l'espace hermétique du cylindre de l'extrudeuse : ainsi, aucun contact direct avec les granulés n'est requis et la durée d'exposition est négligeable. |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: Le mélange-maître constituera 3 % à 4 % du composé final. Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Utilisation unique |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Industriel |

| Dimensions | et | matériaux |
|-------------|----|-----------|
| d'emballage | | |

Sac de polyéthylène (PEBD) - 25 kg

| 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiqu |
|---|
|---|

Veuillez consulter les instructions d'emploi

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Veuillez consulter les instructions d'emploi

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Veuillez consulter les instructions d'emploi

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Veuillez consulter les instructions d'emploi

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Veuillez consulter les instructions d'emploi

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

ncorporez les granulés du mélange-maître à la matière plastique à l'aide d'un système de dosage pour extrusion afin d'obtenir une répartition homogène dans la matrice macromoléculaire finale. La concentration du mélange-maître dans le composé final sera comprise entre 3 % et 4 %. La forme des granulés est conçue pour assurer une répartition homogène parmi les granulés de plastique auxquels ils seront ajoutés. À l'heure actuelle, les mélanges-maîtres se composent uniquement de polymères EVA ou PEBD. Les mélanges-maîtres avec EVA peuvent être utilisés dans la plupart des matrices, tandis que les mélanges à base de PEBD sont conçus spécialement pour une utilisation avec les polyoléfines. Ainsi, les mélanges utilisant une matrice plastique en éthylène-acétate de vinyle ou polyéthylène peuvent être employés pour tous les types de gaines de câble les plus courants. La production de déchets doit être évitée ou réduite au maximum. 5.2. Mesures de gestion des risques Aucun danger particulier identifié : les substances chimiques sont retenues dans la matrice en polymère. Aucune mesure particulière n'est requise. 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement Aucun danger particulier identifié : les procédures générales s'appliquent. Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en veillant à soulever régulièrement la paupière inférieure et supérieure. Retirer toute lentille de contact, le cas échéant. En cas d'irritation, consulter un médecin. Inhalation : Placer la victime dans un lieu amplement ventilé, dans une position qui ne gêne pas la respiration. En cas de symptômes, consulter un médecin.Contact cutané: Rincer la zone contaminée à grande eau. Retirer tout vêtement contaminé (ou chaussure). En cas de symptômes, consulter un médecin. Ingestion : Rincer la bouche à l'eau claire. Placer la victime dans un lieu amplement ventilé, dans une position qui ne gêne pas la respiration. Si le composant a été ingéré et que la victime est consciente, donner à boire en petites quantités. Faire vomir la victime uniquement si un membre du corps médical vous le demande. En cas de symptômes, consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

La traitement des déchets issus de ce produit, des solutions et de tout produit dérivé doit être réalisé en accord avec les lois environnementales en vigueur et respecter toute exigence émise par les autorités locales. Le traitement de tout surplus et des produits non recyclables doit être réalisé par un professionnel agréé. Les déchets ne doivent pas être rejetés dans les égouts sans avoir été traités au préalable, à moins que cela ne soit permis par la législation en vigueur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Veuillez respecter la législation locale en matière de stockage. Ce produit doit être stocké dans son sac d'origine, à l'abri des rayons du soleil, dans un espace sec, frais et bien ventilé, à l'écart de toute substance présentant un risque et de tout produit d'alimentation ou boisson. Veuillez ne pas ouvrir le sac avant utilisation ; les sacs qui ont été utilisés doivent être hermétiquement refermés avec soin et disposés de façon verticale pour éviter toute fuite. Ce produit doit être conservé dans des sacs étiquetés de façon claire. Veuillez utiliser la méthode de confinement appropriée afin d'éviter toute contamination de l'environnement. Durée de conservation : 2 ans

| 6. Autres informations | | |
|------------------------|--|--|
| | | |